

N° 5676 -2021/UAC/SG/VR-AA/SCO-L/SCO-MD

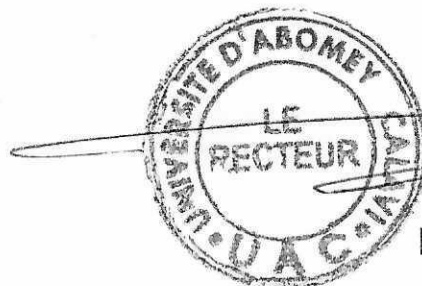
COMMUNIQUE DE PRESSE

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC) COMMUNIQUE :

Il est porté à la connaissance de tous les apprenants de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) que les actions entrant dans le cadre de leur inscription doivent se faire par eux-mêmes, de l'impression de la fiche de préinscription jusqu'à la validation de l'inscription.

Il est donc formellement déconseillé de remettre à un quelconque individu ou même à un agent de l'administration universitaire ou à un enseignant, les frais d'inscription et de formation pour espérer une aide de ce dernier.

En conséquence, tout apprenant qui serait victime d'une escroquerie de quelque nature que ce soit, sera donc seul responsable des déconvenues qui en découleraient.



Professeur Félicien AVLESSI